



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	40-6204
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	HP XP220 Light Magenta Scitex Ink
Date de publication	le 16-03-12
Numéro de version	02
Date de révision	le 04-02-19
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 16-03-12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	HP France SAS 1, Avenue du Canada Les Ulis, 91947 France
Téléphone	0 820 211 211

HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe)	1-800-457-4209 1-760-710-0048
---	----------------------------------

HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) (Ligne directe)	1-800-474-6836 1-208-323-2551
---	----------------------------------

Courrier électronique :	hpcustomer.inquiries@hp.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	H318 - Risque de grave lésion oculaire.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Risque de réaction cutanée allergique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3 irritation des voies respiratoires	H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : 1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one, 2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)- 2-morpholinopropan-1-one, Acrylate de dodécyle, Acrylate de tétrahydrofurfuryle, Acrylate d'isobornyle, Mélange d'acrylate, Oxybis(méthyl-2,1-éthanédiyl) diacrylate, Oxyde de phosphine bis (2,4,6-triméthylbenzoyl)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 Risque d'irritation cutanée.
H318 Risque de grave lésion oculaire.
H317 Risque de réaction cutanée allergique.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P280 Porter des gants, des vêtements, des lunettes et un masque de protection.
P260 Ne pas respirer les fumées/gaz/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans la nature.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage

P405 Conserver dans un endroit fermé.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Acrylate d'isobornyle	<40	5888-33-5 227-561-6	01-2119957862-25-XXXX	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				
Acrylate de dodécyle	<15	2156-97-0 218-463-4	01-2119976296-23-XXXX	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 2;H411				

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	<10	2399-48-6 219-268-7	01-2120738396-46-XXXX	-	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Repr. 1B;H360, Repr. 1B;H360FD, Aquatic Chronic 2;H411				
1-vinylhéhahydro-2H-azépine-2-one	<5	2235-00-9 218-787-6	01-2119977109-27-XXXX	-	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 1;H372				
Mélange d'acrylate	<2.5	Confidentiel	-	-	
Classification :	Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411				
Oxyde de phosphine bis (2,4,6-triméthylbenzoyl)	<2.5	162881-26-7 423-340-5	-	015-189-00-5	
Classification :	Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Chronic 4;H413				
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	<1	71868-10-5 400-600-6	-	606-041-00-6	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Repr. 1B;H360FD, Aquatic Chronic 2;H411				
Oxybis(méthyl-2,1-éthanédiyl) diacrylate	<1	57472-68-1 260-754-3	01-2119484629-21-XXXX	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318				

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion** Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2). L'eau peut s'avérer sans effet.
- Moyens d'extinction inappropriés** Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers** Ne pas toucher le matériau répandu. Pas de feux de signalisation, pas de flamme et ne pas fumer dans la zone de danger. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pour diminuer les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que l
- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Donnée inconnue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Donnée inconnue.

6.4. Référence à d'autres rubriques Donnée inconnue.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
1-vinylhétéro-2H-azépine-2-one (CAS 2235-00-9)	Travailleurs	Cutané	0.7 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	4.9 mg/m ³	Long terme systémique
		Inhalation	0.17 mg/m ³	Long terme local
Acrylate de dodécyle (CAS 2156-97-0)	Travailleurs	Cutané	138.9 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	97.9 mg/m ³	Long terme systémique
Acrylate de tétrahydrofurfuryle (CAS 2399-48-6)	Consommateurs	Cutané	1.75 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	0.3 mg/m ³	Long terme systémique
	Travailleurs	Oral	0.18 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	4.9 mg/kg bw/d	Long terme systémique
Acrylate d'isobornyle (CAS 5888-33-5)	Travailleurs	Inhalation	1.73 mg/m ³	Long terme systémique
		Cutané	1.39 mg/kg	Long terme systémique
		Cutané	2.77 mg/kg	Long terme systémique
Oxybis(méthyl-2,1-éthanédiyl) diacrylate (CAS 57472-68-1)	Travailleurs	Inhalation	24.48 mg/m ³	Systémique à court terme

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
1-vinylhétéro-2H-azépine-2-one (CAS 2235-00-9)	Sans objet	CNTP	262 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.01 mg/l	
		Eau douce	0.1 mg/l	
		Périodiquement	1 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.829 mg/kg	Eau douce
		Sédiment	0.0829 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.107 mg/kg	
Acrylate de dodécyle (CAS 2156-97-0)	Sans objet	CNTP	1000 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		Eau douce	0.495 mg/l	

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Acrylate de tétrahydrofurfuryle (CAS 2399-48-6)	Sans objet	Périodiqueme nt	0.52 mg/l	Communiqués
		Sédiment	1245.42 mg/kg	Eau douce
		Sédiment	124.54 mg/kg	Eau de mer
		Sol	248.09 mg/kg	
		CNTP	2.637 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.392 µg/L	
		Eau douce	3.92 µg/L	
		Périodiqueme nt	39.2 µg/L	Communiqués
		Sédiment	0.0206 mg/kg	Eau douce
		Sédiment	0.0021 mg/kg	Eau de mer
Acrylate d'isobornyle (CAS 5888-33-5)	Sans objet	Sol	0.0018 mg/kg	
		CNTP	2 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.000092 mg/l	
		Eau douce	0.00092 mg/l	
		Périodiqueme nt	0.00704 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.145 mg/kg	Eau douce
		Sédiment	0.0145 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.0285 mg/kg	
		CNTP	100 mg/l	Station d'épuration
		Oxybis(méthyl-2,1-éthanédiyl) diacrylate (CAS 57472-68-1)	Sans objet	Eau de mer
	Eau douce	0.0034 mg/l		
	Périodiqueme nt	0.034 mg/l	Communiqués	
	Sédiment	0.00884 mg/kg	Eau douce	
	Sol	0.0013 mg/kg		

Directives au sujet de l'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Un système d'aération de zone ou un circuit d'évacuation local supplémentaires peuvent être nécessaires pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent une protection limitée en cas d'incendie UNIQUEMENT ; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements. lors de la production d'une nouvelle solution de travail

Protection des yeux/du visage Donnée inconnue.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.

- Autres Donnée inconnue.

Protection respiratoire Donnée inconnue.

Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Donnée inconnue.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Donnée inconnue.

Forme Liquide.

Couleur Magenta léger

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	> 100.0 °C (> 212.0 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
COV	< 95 g/L Méthode 24/ASTM D5409-93

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur.
10.4. Conditions à éviter	Exposition au soleil.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. métaux alcalins
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Risque d'irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Risque de grave lésion oculaire.
Ingestion	L'ingestion est une source d'exposition peu probable.
Symptômes	Donnée inconnue.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Risque d'irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de grave lésion oculaire.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Toxicité aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Déchets résiduels	Donnée inconnue.
Emballage contaminé	Donnée inconnue.
Code des déchets UE	Donnée inconnue.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Isobornyl acrylate, Lauryl acrylate)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	Not available.

IMDG

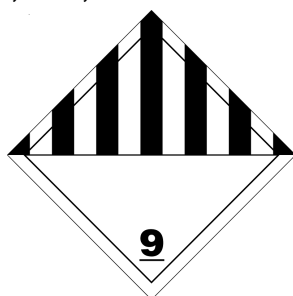
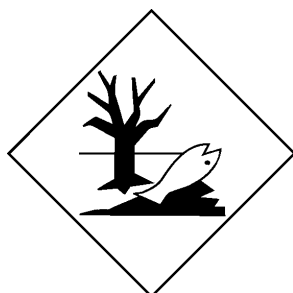
UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Isobornyl acrylate, Lauryl acrylate)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III

Transport hazard class(es)

Marine pollutant No.
EmS Not available.
Special precautions for user Not available.

ADR

Numéro ONU UN3082
Nom d'expédition des Nations unies Substance dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Isobornyl acrylate, Lauryl acrylate)
Classe(s) de danger pour le transport
Classe 9
Risque subsidiaire -
No. de danger (ADR) Donnée inconnue.
Code de restriction en tunnel Donnée inconnue.
Groupe d'emballage III
Dangers pour l'environnement Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Donnée inconnue.

ADR; IATA; IMDG**Polluant marin**

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations de l'UE**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)- 2-morpholinopropan-1-one (CAS 71868-10-5)

Autres réglementations

Notifié selon les Réglementations UE.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Risque d'irritation cutanée.
H317 Risque de réaction cutanée allergique.
H318 Risque de grave lésion oculaire.
H319 Risque de grave irritation oculaire.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360 Risque d'infertilité ou de fausse couche.
H360FD Peut altérer la fertilité. Peut causer des dommages chez l'enfant à naître.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations de révision

1. Product and Company Identification: Nom commercial alternatif
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
9. Propriétés physiques et chimiques : Différentes propriétés
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Ingestion
RUBRIQUE 16: Autres informations: Clause de non-responsabilité
RUBRIQUE 16: Autres informations: Références
GHS: Classification

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage. Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
CFR	Code des Régulations Fédérales
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils